

MAIRIE
DE
LEBETAIN
90100

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : AURIOU Jean-Pierre, DEMOUGE Cyrille, DUPREZ Jean-Jacques, GIGON Florence, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PATAONER Agnès, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland, TORRENT CINCA Bibiana.

ABSENTS EXCUSES : CLAUDE Pascal

Date de convocation : 30 Mars 2023

Membres en exercice : 11

Date d'affichage : 30 Mars 2023

Membres présents : 10

Membres votants : 10

Pouvoirs : /

Ordre du jour :

1. Approbation CR du 14.03.2023
2. Budget : Compte Administratif
3. Budget : Compte Gestion
4. Budget : Budget primitif 2023
5. Budget : Vote des taux
6. Convention chasse
7. Travaux forestiers
8. Divers

1.Approbation CR du 14.03.2023

Le compte rendu du 14.03.2023 du conseil municipal est approuvé.

2. Approbation du Compte Administratif de 2022

Le maire quitte la salle et laisse les conseillers débattre sous la responsabilité de M. Marquis, adjoint.

Le compte administratif de la commune est approuvé à 09 voix POUR.

Dépenses réelles de fonctionnement	206 803.64
Recettes réelles de fonctionnement	202 522.29
Résultat fonctionnement 2022	- 4 281.35
Excédent fonctionnement reporté	47 000.06
Résultat de clôture de fonctionnement 2022	42 718.71
Dépenses réelles d'investissement	39 742.57
Recettes réelles d'investissement	38 057.27
Résultat investissement 2022	- 1 685.30
Déficit d'investissement reporté	- 29 714.00
Résultat clôture d'investissement 2022 sans RAR	- 31 399.30
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	3 388.00

Affectation des résultats :

- o Au 001 = 31 399.30 (déficit d'investissement)
- o Au 002 = 7 939.41 (excédent de fonctionnement)
- o Au 1068 = 34 779.30 (besoin en financement)

3. Approbation du Compte de Gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier de Belfort et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 à l'unanimité des membres présents.

4. Vote du Budget Primitif 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 274 297.65 €
Dépenses et recettes d'investissement : 64 019.31 €

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	274 297.65 €	274 297.65 €
Section d'investissement	64 019.31 €	64 019.31 €
TOTAL	338 316.96 €	338 316.96 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, Approuve le budget primitif 2023 arrêté comme ci-dessus :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

5. Vote des taux

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'article 1639 du Code Général des Impôts,

Considérant les taux de référence pour 2023, et le produit attendu cette année,
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population
Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 09 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION:

- **décide** d'augmenter les taux d'imposition de 4 points par rapport à 2022 :

	Taux de référence pour 2023	Taux 2023	Base d'imposition prévisionnelles	Produit fiscal
Taxe sur le foncier bâti	25.25 %	29.36 %	382 800	112 390
Taxe sur le foncier non bâti	24.99 %	29.05 %	12 800	3 718
Taxe d'habitation	7.71 %	8.96 %	15 004	1 344
				117 452

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.
Et ont signé les membres présents.

6. Convention chasse

La convention portant cession de droit de chasse est arrivée à échéance. Elle est donc à renouveler pour une durée de 5 ans, et à un prix annuel de 400.00 € (augmentation de 200.00 € par rapport aux années précédentes).

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de cette convention et autorise le maire à signer tout acte administratif, juridique et financier pour ce dossier.

7. Travaux forestiers

1) Bilan concernant la forêt pour l'année 2021/2022 :

- Bois œuvre et affouage : 26 755 €

Dépenses, pour un total de 18 153 €, réparti comme suit :

- Bûcheron : 10 642 €
- ONF : 7 511 €

Gain pour la commune : 8 700 €

2) Il sera réalisé un traitement au TRICO pour les gibiers (= répulsif biodégradable) dans l'année.

9. Divers

- Cyrille DEMOUGE propose, pour plus d'économie, de couper l'éclairage public de 1h à 6h du matin.
- Bibiana TORRENT CINCA souligne la dangerosité de l'aire de covoiturage, vers le pont, sur la commune de Delle, et se questionne quant aux démarches à faire pour signaler les faits.
Elle soulève également la question des gros cailloux sur les trottoirs de la Rue de Saint Dizier.

- Jocelyne PERROT signale des tuiles déplacées sur le toit de la grange.
- Jean-Pierre AURIOU voit régulièrement des bouteilles en verre en bord de route. Problème pour le fauchage ? Non, pas avec le matériel de la mairie.
- Florence GIGON demande l'avancement du projet du cimetière, et annonce également que les pruniers sont en fleurs !

Prochain conseil municipal : le 16.05.2023 à 20h

Réunion préparatoire : le 09.05.2023 à 20h

Item	Montant	Montant	Montant	Montant
1	112 000	383 800	28 380	
2	3 718	12 810	28 020	
3	1 344	12 004	8 880	
4	11 488			

Monsieur le Maire,
Jean-Jacques DUPREZ